

PARIS, le 13 février 2019

**Le groupe RDSE condamne fermement la recrudescence des actes antisémites dans notre pays**

Nous assistons depuis plusieurs semaines à la multiplication de violences intolérables, aussi bien physiques que symboliques, à l'encontre de nos concitoyens de confession juive. Ces actes ont pris la forme de tags honteux sur des boutiques parisiennes ou sur des images de Simone Veil. Comble de l'ignominie, les arbres plantés à Sainte-Geneviève-des-Bois en mémoire d'Ilan Halimi, victime de l'antisémitisme le plus abject, ont été sciés.

Le groupe RDSE condamne avec la plus grande fermeté de tels actes, qui constituent une atteinte inacceptable à nos valeurs, à nos principes et à notre histoire.

Les coupables devront être retrouvés et sévèrement punis comme le prévoit le droit en vigueur. Le sentiment d'impunité ne doit pas s'installer dans l'esprit de ces pourfendeurs de la République.

Le groupe RDSE affiche plus que jamais son attachement aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, et refuse la banalisation de la haine et de toute forme de racisme qui met en danger les fondements de notre société démocratique et porte atteinte à l'unité de la Nation.

Contact presse : 01 42 34 25 00 - [rdse@senat.fr](mailto:rdse@senat.fr)